

07 Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la criminalité liée aux deux roues"

07.01 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, lors de votre visite en juin dernier à Herve, vous avez attiré l'attention sur la problématique croissante des bandes de motards agissant en dehors de la loi. Alors que les Pays-Bas et l'Allemagne renforcent leurs possibilités juridiques, la Belgique reste dans l'attente, raison pour laquelle certains groupes viennent s'installer dans notre région frontalière.

Monsieur le ministre, je salue le fait que vous ayez pris acte de ce problème qui, vous le savez, est d'actualité dans ma région.

Monsieur le ministre, existe-t-il des unités spécialisées au sein de la police fédérale pour ce genre de criminalité, comme c'est déjà le cas dans nos pays voisins? Si oui, existe-t-il des concertations régulières entre les services de police allemands, néerlandais et belges? Envisagez-vous de prendre d'autres mesures au sein de la police quant à cette problématique? Si oui, lesquelles?

07.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, tant au sein des zones de police locale que des services déconcentrés de la police judiciaire fédérale, le personnel policier exécute, dans le cadre de ses missions de routine, le travail d'enquête relatif aux dossiers pouvant impliquer des bandes criminelles de motards. En outre, la police de la route est également sensibilisée à la problématique de ces mêmes bandes.

La police fédérale a comme mission prioritaire notamment la lutte contre la criminalité organisée, mission pour laquelle une approche programmatique intégrale et intégrée est mise en œuvre. Soyons clairs, les bandes criminelles de motards sont un exemple d'organisation criminelle organisée.

Dès 1996, un service spécialisé a été créé à l'échelon national pour suivre la problématique des bandes criminelles de motards. Les missions de ce service spécialisé ainsi que le projet *Highsider* de la DG SOC qui s'occupe des organisations criminelles sérieuses sont repris en partie dans la circulaire confidentielle du Collège des procureurs généraux (COL 6/2009) relative aux bandes criminelles de motards. Cette circulaire a pour objectif d'encadrer les poursuites judiciaires d'une manière structurée et cohérente ainsi que de proposer une approche administrative du phénomène. Un magistrat de référence est désigné afin de suivre la problématique au sein du parquet fédéral.

Dans le but d'un suivi optimal, un réseau d'experts enquêteurs formés - des membres de la police judiciaire fédérale - a été mis sur pied. Ces personnes de contact disposent d'une connaissance plus pointue en matière de bandes criminelles de motards, laquelle peut être activée dans le cadre d'enquêtes mettant en évidence des liens avec la problématique.

La concertation entre le projet *Highsider* et les autres pays européens et non européens s'inscrit dans le cadre de la collaboration policière internationale classique. Les informations sont échangées par le biais des plates-formes existantes dans lesquelles la problématique des bandes criminelles de motards est l'un des domaines d'activité.

Pour les voisins directs de la Belgique, on peut notamment citer le Centre de coopération policière et douanière de Heerlen, le *Bureau voor Euregionale samenwerking*, regroupant les services de police et les magistrats allemands, belges et hollandais ainsi que le NeDeBeAgPol, l'association des responsables policiers au sein de l'Euregio Meuse-Rhin, qui s'occupe de la collaboration policière trilatérale.

Au niveau européen, il convient de mentionner que Europol a établi une plate-forme de surveillance spécifiquement dédiée à la problématique, dénommée "*Monitor*" et qui prévient les activités criminelles des bandes de motards criminelles et offre un appui dans le cadre de la gestion d'événements où ces bandes sont représentées.

Tout récemment, le cadre organique du projet *Highsider* de la police fédérale a été complété. Ils sont, à présent, au nombre de quatre policiers; l'évolution du phénomène où de nouvelles bandes de motards

apparaissent et l'optimisation des services de la police fédérale demandera plus que probablement une adaptation de l'approche telle qu'elle est mise en œuvre jusqu'ici.

Pour une lutte efficace des bandes de motards criminelles, il est primordial qu'une approche administrative et judiciaire soit développée en parfaite harmonie. Cela suppose entre autres que les autorités disposent d'un cadre légal qui permette l'échange des informations pertinentes en leur possession.

Avec l'approche administrative, diverses possibilités qui sortent du cadre classique de la poursuite pénale sont offertes aux autorités pour prévenir ou juger de l'infraction commise par les bandes de motards criminelles.

Cette approche est certainement prévue dans le contexte de la note cadre de sécurité intégrale en phase d'élaboration. De plus, cet aspect se base sur de nombreuses recherches scientifiques à ce sujet.

Sans vouloir être exhaustif, je fais référence aux analyses des professeurs Brice De Ruyver, Dirk Van Daele, Cyrille Fijnaut et le chercheur Michaël de José de l'Euregio Meuse-Rhin. Je tiens à m'inspirer de leur travail et de leurs recommandations.

J'ai rencontré différents bourgmestres du Limbourg, de la zone frontalière. Ils ont reçu une présentation du projet *Highsider*. Ils m'ont également demandé d'établir des contacts internationaux.

Lors du dernier JA, au début octobre, j'ai mis le point des bandes de motards criminelles à l'ordre du jour. J'ai reçu le soutien de l'ensemble du Conseil des ministres européens pour appréhender ce phénomène via la Commission européenne. Nous avons aussi signé une petite convention entre l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-bas selon laquelle nous allons échanger nos informations respectives et nous rencontrer régulièrement pour examiner les mesures prises dans les différents pays et les aligner.

Vous avez raison, vous l'avez mentionné dans votre question. L'Allemagne a ajusté sa loi et les Pays-Bas ont mis en place une politique administrative pour mettre la pression. Nous avons déjà nos programmes *Highsider*. Il faut considérer un alignement des différentes approches et c'est le but de cette petite convention.

07.03 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse très exhaustive. Vous savez que je me réjouis que vous ayez pris à cœur les problématiques de ma région. C'est une région frontalière avec des problèmes de bandes de motards criminelles et tous les problèmes administratifs et judiciaires qui vont de pair. C'est régulièrement mis en exergue par les services de police de ma région.

Je salue les efforts qui ont été faits en la matière avec cette convention. J'ai entendu aussi dans votre réponse l'importance de la plate-forme, que je vous invite à venir visiter un jour, mise en place par les différents services de police de l'Euregio Meuse-Rhin qui essayent de travailler de manière plus cohérente et donc d'accélérer le travail, notamment dans ce domaine. C'est évidemment à saluer.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.